



Prise en charge nutritionnelle des résidents

→ L'objectif nutritionnel est de favoriser le plaisir de manger au sein de l'établissement afin de prévenir la **dénutrition**, un risque auquel les personnes âgées sont particulièrement exposées. Cette démarche s'appuie sur la **pluridisciplinarité**.

Le gaspillage alimentaire étant une des conséquences de la dénutrition, l'inter-CLAN s'est concentré sur une étude sur le gaspillage alimentaire au vu de la Charte « **Mieux manger, moins jeter en EHPAD** ». Un audit sur les déjeuners et diners de texture normale (échantillonnage de 268 patients) a été réalisé sur toutes les résidences du CDGI 36 en 2016.

Il existe au sein du groupe EP'AGE, un comité qui réunit les professionnels de l'alimentation de la nutrition. Cet Inter-CLAN a pour but de faire un bilan de l'existant dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition pour ensuite améliorer la prise en charge nutritionnelle du patient/résident ainsi que la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation/nutrition.

Résultats

- Le potage, les hors d'œuvre, les produits laitiers et les desserts sont les plus consommés.
- Les entrées : des quantités trop importantes, surtout pour les entrées à base de féculents.
- Les plats protidiques : les viandes en quantité trop importante, les plats les plus appréciés sont les pâtisseries salées, le poisson et les œufs. (texture plus facile à manger pour les personnes âgées).
- Les légumes : les résidents préfèrent l'association des féculents et légumes verts non mélangés.
- Les produits laitiers : préférence pour les fromages à pâte dure plutôt qu'à pâte molle ou les laitages.
- Les desserts : perte importante de fruits frais par manque de maturité.

OBJECTIFS DE L'INTER-CLAN GROUPE EP'AGE 36 :

- Respecter les valeurs nutritionnelles recommandées ainsi que les goûts de nos résidents, selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé.
- Mettre en place un repas senior au diner pour les résidents qui ont un faible appétit le soir, c'est-à-dire un potage enrichi, un fromage ou une charcuterie et un dessert enrichi, afin de couvrir les besoins caloriques/protidiques en un repas plus faible en quantité.
- Enrichir les entrées en protéines et proposer un duo légumes + protéines.

Contacts groupe EP'AGE 36 : Docteur Christelle CHAMPELOVIER, Présidente de l'inter-CLAN ; Fabien CELLITTI, responsable restauration ; Isabelle FORICHON, diététicienne ; Patricia MASSONNEAU, diététicienne.

Agenda accessibilité

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap.

Parce qu'il accueille du public entre ses murs, le gestionnaire d'un ERP est tenu de répondre à certaines obligations, notamment au regard de la sécurité incendie et de l'accessibilité.

Responsable de toutes les personnes à l'intérieur de son local, il doit être en mesure d'assurer l'évacuation du public (usagers, visiteurs, salariés, fournisseurs, bénévoles, etc...) en toute sécurité, en cas d'incendie notamment. Tout comme il doit permettre à tous les usagers qui le souhaitent de pouvoir entrer et bénéficier de ses prestations, ainsi que de recevoir les informations diffusées en rendant son local accessible.

André FORESTI, Directeur-adjoint chargé des affaires économiques, logistiques, travaux et développement durable



En 2015, un diagnostic exhaustif a été réalisé sur les bâtiments pour connaître les points d'amélioration à apporter. Un rapport écrit à mis en exergue les priorités à apporter.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Centre départemental Gériatrique de l'Indre s'est doté d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Ce document qui répertorie les travaux à réaliser pour permettre la mise en place des équipements nécessaires dans un délai donné a été déposé en mairie.

Les années 2016, 2017 et 2018 ont été concernées par ces travaux. La dernière phase sera terminée au 31 décembre de cette année. Parmi les nombreux équipements installés nous pouvons signaler des dispositifs d'éclairage sur les cheminements extérieurs, le repérage des places adaptées au stationnement handicapé, les bandes d'éveil à la vigilance dans les escaliers, le repérage des parois vitrées, les nez-de-marche et contremarches des escaliers.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments ROCHETTE et LA CHENERAIE seront réalisés dans le cadre de la restructuration de ces bâtiments.

L'agence régionale de santé et le conseil départemental ont été informés en 2018 de ces nouveaux projets. Nous attendons leur validation pour commencer courant 2019 ces travaux.

Elections du conseil de la vie sociale (CVS) en octobre 2018

Centre hospitalier de Levroux
Centre hospitalier de Valençay



Qu'est-ce qu'un conseil de vie sociale ?

Le conseil de vie sociale est une instance élue par les résidents et les familles d'un établissement médico-social comme les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

A quoi sert le conseil de la vie sociale ?

Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel de l'établissement, le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions liées à la vie de l'établissement.

A ce titre, il donne son avis et peut faire des propositions dans le but d'améliorer le quotidien des résidents sur la qualité des prestations, l'amélioration du cadre de vie, le règlement de fonctionnement de l'établissement...

Ce conseil, au rôle consultatif, se réunit au minimum trois fois par an, sur convocation du président du conseil qui fixe l'ordre du jour.

Adeline GRANGER, adjointe au directeur au centre hospitalier de Valençay
Cécile RIOLLET, adjointe au directeur au centre hospitalier de Levroux



Les prochaines élections du conseil de la vie sociale ?

Le CVS est élu pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Les prochaines élections des centres hospitaliers de Levroux et Valençay auront lieu en octobre 2018!

Sont éligibles à ce mandat : les résidents du centre hospitalier en hébergement permanent ou leurs représentants légaux ou un membre de la famille du résident.

Il sera fait appel à candidatures auprès des résidents ou leurs représentants légaux et des familles dans les prochains mois. Une note d'information détaillant les modalités des élections vous parviendra ultérieurement (liste des votants et des candidats par établissement, envoi du matériel électoral, organisation des élections et dépouillement qui se déroulera en octobre 2018).

Le conseil de vie sociale a une place importante dans la qualité de vie des EHPAD, n'hésitez donc pas à faire appel à lui ou à vous présenter comme membre !

Votre avis est important, votre vote est primordial, n'hésitez pas à venir participer à cette instance !



Nouveau....Accueil personnalisé sur rendez-vous

Service accueil et gestion des séjours

Le service **Accueil et Gestion des Séjours (AGS)** du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre (CDGI) est ouvert **de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi sans interruption.**

Les agents du service AGS vous **accueillent** et vous **accompagnent** dans la constitution des dossiers d'admission et de demandes d'aide (APA, allocation logement, aide sociale). Les agents répondent également à toutes vos questions en lien avec la facturation.

Afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches, nous vous prions de prendre contact avec un agent du service AGS au 02.54.53.77.50 afin de fixer une date de rendez-vous.

Marie PENIN, Responsable du service Accueil et Gestion des Séjours du CDGI.

Changement du prestataire pour l'entretien du linge des résidents

A compter du **1^{er} juillet 2018**, le linge des résidents au centre départemental gériatrique de l'Indre sera entretenu par le prestataire **Bulle de Linge.**

Pour avoir plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher du cadre de santé de la résidence.

« Perte du linge...

Afin d'éviter au maximum la perte du linge des résidents lors du cheminement, il est indispensable que le linge soit marqué du nom du résident. Merci de vous rapprocher des services de soins avant de ranger le linge non marqué dans l'armoire de votre proche. »

